

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

PREMIER MINISTRE

Avis de vacance de sept emplois de directeur de projet

NOR : PRMG1503231V

Sept emplois de directeur de projet, classés en groupe III, sont créés dans les services du Premier ministre.

Sous l'autorité du préfet de région préfigurateur pour chacune des futures régions Alsace, Champagne-Ardenne-Lorraine (ACA)/Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (LRMP)/Nord - Pas-de-Calais et Picardie (NPCP)/Basse et Haute-Normandie (BHN)/Auvergne et Rhône-Alpes (ARA)/Aquitaine, Poitou-Charentes-Limousin (APCL)/Bourgogne et Franche-Comté (BFC), et en lien étroit avec le coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat placé auprès du secrétaire général du Gouvernement (SGG), le (la) directeur (directrice) de projet régional est chargé(e) de piloter la réforme de l'organisation de l'Etat régional. Dans ce cadre, le (la) directeur (directrice) de projet régional sera amené(e) à travailler avec les préfigurateurs désignés pour chaque réseau territorial.

Le (la) directeur (directrice) de projet secondera le préfet de région préfigurateur sur les missions suivantes.

Missions principales :

- finalisation d'un diagnostic territorial, en fonction de la nouvelle carte régionale ;
- proposition, en lien étroit avec les chefs de services déconcentrés (régionaux, départementaux, infra-départementaux) d'un projet d'organisation-cible des services de l'Etat dans la région, avec une grande marge de manœuvre pour adapter celle-ci aux spécificités territoriales, en s'appuyant en particulier sur les conclusions de la mission inter-inspection relative à la nouvelle organisation de l'Etat et de la revue des missions ;
- accompagnement du changement, en appui des préfigurateurs de chaque réseau territorial.

Autres missions :

- coordination de la mise en place de la nouvelle organisation des services déconcentrés ;
- pilotage, avec la plus grande attention, des questions relatives au dialogue social, à la gestion des ressources humaines (mobilité, notamment) et aux implantations immobilières (rapprochement des services).

Il lui sera notamment demandé d'établir un calendrier prévisionnel progressif de la mise en œuvre de la réorganisation.

Le (la) directeur (directrice) s'attachera en outre à mettre en place des modalités de coordination avec les collectivités territoriales, les conditions d'un dialogue social de qualité ainsi qu'à déterminer l'évaluation financière du coût des réorganisations et l'identification des conditions matérielles de mise en œuvre (voies de mutualisation ; solutions immobilières).

Pour ses activités, le (la) directeur (directrice) de projet pourra s'appuyer sur les moyens mis à disposition par le préfet de région préfigurateur :

- l'expertise des services déconcentrés dans la région (notamment les équipes interministérielles en charge des fonctions support et notamment les équipes du SGAR (plateforme RH, chargé de mission régional des achats) et le représentant de la politique immobilière de l'Etat ;
- les ressources de l'équipe placée sous l'autorité du coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat.

Le poste s'adresse à un candidat disposant :

- d'une excellente connaissance des services déconcentrés de l'Etat, aux niveaux régional, départemental et infra-départemental ;
- d'une bonne connaissance des collectivités territoriales ;
- d'une expérience en conduite du changement ;
- d'une capacité à piloter des consultants ;
- d'une expérience en ingénierie de partenariat ;
- d'une capacité en négociation sociale.

La durée prévisible de ces fonctions est de deux ans. Cette durée pourra évoluer en fonction de l'avancement de la réorganisation, sur proposition du préfet de région et sur décision du coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat placé auprès du secrétaire général du Gouvernement.

Conformément aux dispositions du décret n° 2008-382 du 21 avril 2008 relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics, les candidatures doivent être adressées, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, à l'adresse électronique suivante, selon l'emploi souhaité :

aca@pm.gouv.fr ;
lrm@pm.gouv.fr ;
npcp@pm.gouv.fr ;
bhn@pm.gouv.fr ;
ara@pm.gouv.fr ;
apcl@pm.gouv.fr ;
bfc@pm.gouv.fr.

Des informations peuvent être recueillies auprès de Luc Paraire, délégué mobilité carrières, à la direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre, par courrier électronique à l'adresse suivante : luc.paraire@pm.gouv.fr.

Le dossier de candidature devra impérativement comprendre une lettre de motivation, un *curriculum vitae* détaillé, un état de services et le dernier arrêté de situation administrative dans le corps ou l'emploi d'origine.